



Le Challenge de la Mobilité Hauts-de-France vise à promouvoir, auprès des actifs de la région, les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle sur les trajets domicile-travail. L'objectif est de valoriser la pratique des modes actifs (vélo, vélo à assistance électrique, trottinette, engins de déplacements personnels, marche, etc.), du covoiturage, des transports en commun et du télétravail. Le Challenge s'adresse à la fois aux salariés pratiquant déjà des modes de transport "écomobiles" et à ceux qui désirent les tester.

Comment ça marche ?



1 J'inscris mon établissement sur challenge-mobilite-hdf.fr et je deviens réfèrent, en accord avec ma direction. Mon inscription génère un code établissement. A ce stade, je choisis le process concernant le mode de saisie des résultats des salariés.

2 options :

- Je décide de centraliser et gérer la saisie des résultats pour le compte des salariés.
- Je préfère que chaque salarié saisisse ses propres résultats : dans ce cas, je diffuse en interne le code établissement (affiche dédiée à disposition dans la rubrique "kit comm du site").



2 En tant que réfèrent, je suis chargé de l'animation du Challenge auprès des salariés. Afin de mobiliser mes collègues, j'organise un programme de communication et d'animation autour de la mobilité durable.

Si je le souhaite, je candidate au prix coup de cœur du jury qui récompense l'animation la plus originale et participative menée par un ou plusieurs établissements participants.

Je prévois un événement de clôture pour récompenser les salariés participants.



3 Sur ma page établissement, je retrouve la liste des salariés inscrits, et sur la page du classement, les premiers résultats en direct. Je m'assure que mes collaborateurs ont tous renseigné leurs trajets chaque jour de la semaine de la mobilité et je relance les salariés non-inscrits.

Et si ENSEMBLE, nous relevions le défi ?

En partenariat avec :



Co-organisé par :

